



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....32  
Votants.....34

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame la Maire**

**Délibération numéro :**  
**2021/050**

**Enumération des décisions**  
**de Madame la Maire**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 25 mars 2021, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 11 mars 2021  
La Maire



**ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE, Thierry SOLIER

**ETAIENT EXCUSES :** Thierry PEREZ-LAFONT, Didier DAURES, Philippe RAMONDENC

**PROCURATIONS :** Thierry PEREZ-LAFONT pouvoir à Emmanuelle GAZEL, Didier DAURES pouvoir à Martine MANANET

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Les décisions de Madame la Maire sont consultables dans leur intégralité sur le site internet de la Ville dans la rubrique Délibérations.

Numéros	Services	OBJET :
021	Pôle Administratif	De conclure une convention d'occupation entre la Ville de Millau, L'école élémentaire Paul Bert, représentée par sa Directrice Madame Muriel BEN SOUSSAN et Le SESSAD de l'IEM des Babissous, représenté par Madame Sylvine DELMAS, Psychomotricienne et Madame Elodie CAZALS, Éducatrice spécialisée, pour la mise à disposition de la salle d'accueil et des sanitaires de l'école élémentaire Paul Bert pour permettre la tenue des activités de sport, cuisine, jeux de coopération, théâtre. La présente mise à disposition est conclue pour les périodes suivantes des 10 février, 24 mars, 05 mai et 02 juin 2021, de 13 h à 17 h.  A titre gratuit.
022	Théâtre de la Maison du Peuple	De signer un avenant au contrat de cession avec Madame Caroline GUAINÉ, présidente de l'association LIVING EN MARS Domiciliée : 43, rue des 7 Arpents – 93 500 – Pantin. Pour l'indemnisation d'une partie du contrat artistique de la représentation tout public du concert de BATLIK, du samedi 30 janvier 2021, pour de l'annulation de la représentation en raison de la

Accusé de réception en préfecture  
012-211201454-20210318-2021DL050-DE  
Reçu le 23/03/2021

Acte dématérialisé

		<p>fermeture du Théâtre de la Maison du Peuple due à la crise sanitaire nationale.</p> <p>Montant de l'indemnisation : 1 600 € TTC</p> <p>Imputation budgétaire (Dépenses BP 2021) : Fonction 313, Nature 611, TS151.</p>
023	Théâtre de la Maison du Peuple	<p>De signer un contrat de cession avec Monsieur Roc SALA, administrateur de la société Cie Ytuquepintas proposé par Roc Productions BCN SL</p> <p>Domiciliée : St. Fracesc de Paula, 48 baixos - 08301 MATARÓ – Espagne.</p> <p>Pour trois représentations tout public et une représentation scolaire du spectacle JOJO.</p> <p>Le jeudi 08 avril 2021 à 15 h &amp; 20 h 30 - Salle des fêtes de Salies-Curan ;</p> <p>Le samedi 10 avril à 20 h 30 - Salle des fêtes de Saint-Georges-de-Luzençon ;</p> <p>Le dimanche 11 avril à 17 h - Salle d'animations de Sévérac d'Aveyron.</p> <p>Montant total de la prestation : L'association n'est pas assujettie à la TVA. 9 052,50 €.</p> <p>Auxquels s'ajouteront les frais annexes décrits dans le contrat pour un montant maximum de 500 €.</p> <p>Imputation budgétaire (Dépenses BP 2021) : Fonction 313, Nature 611, TS 151.</p>
024	Foncier	<p>De mettre à disposition par convention pluriannuelle de pâturage au profit de Monsieur Franck MAILLE, agriculteur, en vue de les utiliser comme pâturage, les parties de parcelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Section N n° 207, 18 590 m<sup>2</sup> sur une surface totale de 18 680 m<sup>2</sup>,</li> <li>• Section N n° 214, 37 210 m<sup>2</sup> sur une surface totale de 118 245 m<sup>2</sup>.</li> </ul> <p>La présente convention d'occupation prend effet le 1er février 2021 pour se terminer le 31 janvier 2026.</p> <p>- Montant du loyer annuel : 134.36 €</p> <p>Imputation budgétaire (Recettes BP 2021) : Fonction 01, Nature 752, TS130.</p>
025	Théâtre de la Maison du Peuple	<p>De signer un contrat de cession avec Monsieur François CANCELIER, président de l'association Les Maladroits</p> <p>Domiciliée : 6, rue Saint-Domingue, box 10 – 44 200 Nantes.</p> <p>Pour deux représentations scolaires du spectacle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le jeudi 15 avril 2021 à 10 h et à 14 h 30 - Salle Senghor du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau</li> </ul> <p>Montant total de la prestation : 5 487,27 € TTC.</p> <p>Auxquels s'ajouteront les frais annexes décrits dans le contrat pour un montant maximum de 560 €.</p> <p>Imputation budgétaire (Dépenses BP 2021) : Fonction 313, Nature 611, TS 151.</p>
026	Affaires Juridiques	<p>De signer la convention de prêt de véhicule municipal de type Renault trafic 9 places immatriculé CZ-845-XQ et ses avenants à intervenir auprès de la Communauté de Communes Millau Grands Causses</p> <p>Sise : place du Beffroi à Millau.</p> <p>Le véhicule sera mis à disposition pour une durée de trois mois à compter du 15 février 2021.</p> <p>A titre gratuit.</p>
027	Médiathèque	<p>De signer l'avenant qui modifie les dates des représentations du spectacle :</p> <p>Au pied de mon arbre avec l'association ACT 12, ainsi que tous les avenants à intervenir :</p> <p>Le 18 décembre 2021</p> <p>Les conditions financières de la convention initiale sont identiques.</p> <p>Imputation budgétaire (Dépenses BP 2021) : Fonction 6228, Nature 321, TS 150.</p>
028	Foncier	<p>De signer un bail dérogatoire précaire de location avec Monsieur Luc TREILLET, pour un local couvert de 1 200 m<sup>2</sup> sis Allée de la Sérénité, 325, rue Etienne Delmas à Millau.</p> <p>Le local accueillera les véhicules liés à l'activité de la fourrière repris en régie par la Ville.</p> <p>Ce bail est conclu pour une durée d'une année entière commençant à courir le 24 mars 2021.</p> <p>Les parties se réservant la possibilité, à l'issue de ce contrat, de conclure un bail commercial</p>

		<p style="text-align: right;">Montant du loyer annuel : 25 200 € HT. Imputation budgétaire (Dépenses BP 2021) : Fonction 0200, Nature 6132, TS 130.</p>																				
029	Culture	<p>De signer les avenants qui modifient les dates des spectacles des contrats de prestation avec les compagnies mentionnées ci-dessous ainsi que tous les avenants à intervenir :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom de la compagnie /signataire</th> <th>Nom et dates du spectacle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>La Cie Hirondelles</td> <td>« On avait dit qu'on ne se touchait pas » : Les 20 et 21 décembre 2021</td> </tr> <tr> <td>Association En votre compagnie</td> <td>« De quoi rêvent les pingouins ? » : Le 22 décembre 2021</td> </tr> <tr> <td>Compagnie Itinerània</td> <td>« El Laberint » : Du 18 décembre au 21 décembre 2021</td> </tr> <tr> <td>Phoenix Production</td> <td>« Arcanes » : 23 décembre 2021</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une indemnité compensatrice sera versée à chaque compagnie pour le report de leurs spectacles, selon le détail mentionné ci-dessous. Les montants des représentations restent inchangés par rapport aux conventions initiales.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom de la compagnie /signataire</th> <th>Montant de l'indemnité compensatrice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>La Cie Hirondelles</td> <td>500 euros TTC</td> </tr> <tr> <td>Association En votre compagnie</td> <td>400 euros TTC</td> </tr> <tr> <td>Compagnie Itinerània</td> <td>940 euros TTC</td> </tr> <tr> <td>Phoenix Production</td> <td>730 euros TTC</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: right;">Les crédits pour le paiement des indemnités compensatrices sont inscrits : Imputation budgétaire (Dépenses BP 2021) : Fonction 324, Nature 6132, TS 149. Les crédits pour les représentations seront inscrits : Imputation budgétaire (Dépenses BP 2020) : Fonction 324, Nature 6132, TS 149.</p>	Nom de la compagnie /signataire	Nom et dates du spectacle	La Cie Hirondelles	« On avait dit qu'on ne se touchait pas » : Les 20 et 21 décembre 2021	Association En votre compagnie	« De quoi rêvent les pingouins ? » : Le 22 décembre 2021	Compagnie Itinerània	« El Laberint » : Du 18 décembre au 21 décembre 2021	Phoenix Production	« Arcanes » : 23 décembre 2021	Nom de la compagnie /signataire	Montant de l'indemnité compensatrice	La Cie Hirondelles	500 euros TTC	Association En votre compagnie	400 euros TTC	Compagnie Itinerània	940 euros TTC	Phoenix Production	730 euros TTC
Nom de la compagnie /signataire	Nom et dates du spectacle																					
La Cie Hirondelles	« On avait dit qu'on ne se touchait pas » : Les 20 et 21 décembre 2021																					
Association En votre compagnie	« De quoi rêvent les pingouins ? » : Le 22 décembre 2021																					
Compagnie Itinerània	« El Laberint » : Du 18 décembre au 21 décembre 2021																					
Phoenix Production	« Arcanes » : 23 décembre 2021																					
Nom de la compagnie /signataire	Montant de l'indemnité compensatrice																					
La Cie Hirondelles	500 euros TTC																					
Association En votre compagnie	400 euros TTC																					
Compagnie Itinerània	940 euros TTC																					
Phoenix Production	730 euros TTC																					
030	Éducation	<p>De conclure une convention d'occupation entre la Ville de Millau, l'école Beaugard représentée par sa directrice, Madame Christine LOPEZ, et les Centres Sociaux Millau Grands Causses représentés par leur directrice, Madame Karine MARRE, pour la mise à disposition de la salle multifonction et des sanitaires ainsi que la cour de l'école Beaugard pour permettre de mener des actions en direction de la Jeunesse ou de la Famille. La présente mise à disposition est conclue pour la période du 15 février 2021 au 31 décembre 2021 soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pendant toutes les vacances scolaires du lundi au samedi de 09 h 30 à 18 h 00 ;</li> <li>- Tous les samedis en période scolaire, de 09 h 30 à 18 h 00.</li> </ul> <p style="text-align: right;">A titre gratuit.</p>																				
031	Théâtre de la Maison du Peuple	<p>De signer un contrat de cession avec Madame Sarah NIGHAOUI, administratrice de la Cie Hors Série, le producteur Domiciliée : 4, rue Jean Dumas – 33 800 Bordeaux et de l'OARA, le partenaire : Domicilié : MÉCA – 5, Parvis Corto Maltese, CS 11995 – 33 088 Bordeaux Cedex Pour une représentation tout public, du spectacle Yellel Le vendredi 12 mars 2021 à 20 h 30 - Salle Senghor du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau. Montant total de la prestation : 8 086,15 € TTC. Auxquels s'ajouteront les frais annexes décrits dans le contrat pour un montant maximum de 950 €. Imputation budgétaire (Dépenses BP 2021) : Fonction 313, Nature 611, TS 151. L'OARA s'engage à verser à la Ville de Millau, un montant total forfaitaire de 1 500 € par virement bancaire, sur présentation d'une facture.</p>																				
032	Foncier	<p>D'annuler la décision n° 2020/052 du 6 avril 2020 ainsi que la convention signée le 6 avril 2020, au profit de RECUP EN STOCK et des ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE France, et de mettre à disposition de l'association ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE, un local composé de quatre pièces et un hangar sis rue Mathieu Prévôt à Millau. La présente mise à disposition est consentie le 15 février 2021 pour une durée de trois ans.</p>																				

		A titre gratuit. Le bénéficiaire prendra à sa charge l'ensemble des frais de fonctionnement de ce local. Imputation budgétaire (Recettes BP 2021) : Fonction 0200, Nature 7588, TS 130.									
033	Commande Publique	De signer l'accord-cadre et avenant(s) pour l'achat de Fournitures pour le service Éclairage Public – Ville de Millau avec la SAS MALRIEU DISTRIBUTION : sise 169, Rue Gutemberg – ZA Bel Air – BP 3209 – 12 032 - Rodez Cedex. Lot N°1 – Fourniture de mâts, consoles, fixations et accessoires ; Lot N°2 – Fourniture de lanternes, connections et accessoires ; Lot N°3 – Fourniture de lampes d'éclairage public. La durée du contrat est d'un an à compter de sa notification, renouvelable une fois pour une période d'un an.  Le montant maximum annuel du contrat est pour : <table border="1"> <tr> <td>Lot N° 1</td> <td>Fourniture de mâts, consoles, fixations et accessoires</td> <td>24 000 € TTC</td> </tr> <tr> <td>Lot N° 2</td> <td>Fourniture de lanternes, connections et accessoires</td> <td>66 000 € TTC</td> </tr> <tr> <td>Lot N° 3</td> <td>Fourniture de lampes d'éclairage public.</td> <td>30 000 € TTC</td> </tr> </table> Imputation budgétaire (Dépenses BP 2021) : Fonction 822, Nature 60633, TS 250, Et Fonction 0200, Nature 60633, TS 126.	Lot N° 1	Fourniture de mâts, consoles, fixations et accessoires	24 000 € TTC	Lot N° 2	Fourniture de lanternes, connections et accessoires	66 000 € TTC	Lot N° 3	Fourniture de lampes d'éclairage public.	30 000 € TTC
Lot N° 1	Fourniture de mâts, consoles, fixations et accessoires	24 000 € TTC									
Lot N° 2	Fourniture de lanternes, connections et accessoires	66 000 € TTC									
Lot N° 3	Fourniture de lampes d'éclairage public.	30 000 € TTC									
034	Affaires Juridiques	A signer le contrat de location avec l'Office de Tourisme de l'auditorium de la Halles Viaduc pour la tenue de la séance du conseil municipal du 25 février 2021.  A titre gratuit.									

**Le Conseil municipal prend acte**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.